

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 12

SEANCE DU MERCREDI 22 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 22 mars, à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de José NUNES, Maire.

Présents : Catherine AURIOL, Nicolas CAUSSE, Thierry CAUSSE, Jean-Bernard CEBE, Marie-Florence FARAL, Laura GANSEMAN, Sabine GORSSE, Didier MAHOUX, Christophe MAURIES, José NUNES, Thierry ZANARDO et Julien AMALRIC.

Excusés : Mathieu LAFON donne procuration à Christophe MAURIES, Pierre MONTENEGRO donne procuration à Didier MAHOUX, Hélène VA donne procuration à Nicolas CAUSSE.

Date de la convocation : 17 mars 2023

Date d'affichage : 17 mars 2023

Mme Laura GANSEMAN est nommée secrétaire de séance.

OBJET : DON DE MONSIEUR PATRICK DUBOIS A LA COMMUNE.

Monsieur le Maire informe les conseillers d'un don par chèque de neuf mille euros à la commune au profit de six associations et des œuvres sociales par Monsieur Patrick DUBOIS. Ce chèque sera encaissé en recettes de fonctionnement sur le Budget Primitif communal 2023 au compte 7713 et le montant doit être reversé conformément au souhait de M. DUBOIS :

- 200 € aux œuvres sociales de Fréjeville
- 1 300 € au Comité des Fêtes de Fréjeville (compte 6574)
- 1 500 € à la Société de Chasse de Fréjeville (compte 6574)
- 1 500 € à l'Association Sportive de Fréjeville (compte 6574).
- 1 500 € à l'Association « Mémoire et Patrimoine » (compte 6574)
- 1 500 € à l'Association « Souvenir, Reconnaissance et Liberté » (compte 6574)
- 1 500 € à l'Association des Parents d'Elèves du RPI Castres-Carbes-Fréjeville (compte 6574)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à la majorité (1 abstention)**, d'accepter ce don et de le répartir au profit des différentes associations et des œuvres sociales communales citées ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le Maire, José NUNES.

